

C'est pourquoi, en étant aussi charitable que possible, je décrirais les gestes du ministre comme un acte vraiment désespéré. Il a évidemment consacré très peu de temps à louer le bill, et je ne lui en fais pas de reproche.

**Une voix:** Allez-vous le déchirer vous aussi?

**L'hon. M. Stanfield:** Malheureusement, monsieur l'Orateur, le tort matériel que le bill à l'étude peut causer est loin d'être le plus grand des risques qu'il comporte. Je ne m'attendais vraiment pas à ce que le ministre consacrerait beaucoup de temps à défendre un bill comme celui-là. Il s'est plutôt chargé d'attaquer les critiques du projet de loi. Au lieu de soutenir le gouvernement, il entreprit de critiquer violemment l'opposition, preuve manifeste à mon sens, que le bill est imposé à la Chambre et aux Canadiens, non à cause de sa valeur intrinsèque mais plutôt de ce qu'il représente du point de vue politique.

J'ai eu l'impression que ce discours plutôt amer de vendredi était, pour le ministre, comme un besoin, tout à fait naturel dans les circonstances, de s'en prendre à tout le monde. Il ne parlait pas tellement comme ministre des Finances du Canada que comme défenseur de l'image politique de son parti. Comme contribuable, j'aurais peut-être lieu de me sentir inquiet devant l'attitude du ministre des Finances vendredi dernier, mais comme chef de l'opposition à la Chambre, je ne saurais me plaindre. Au contraire, je dois me réjouir des attaques du ministre, car elles sont une preuve éclatante que le bill nous est imposé actuellement, non pas pour des nécessités d'ordre économique, humain ou social, mais parce que le gouvernement a besoin d'un moyen politique pour sauver des apparences et ce bill est le moyen tout indiqué. Le gouvernement se croit obligé de prouver à ses partisans et à ses députés de l'arrière-ban qu'après une longue série d'échecs, il est capable malgré tout de faire adopter un projet de loi à la Chambre, et voilà comment il s'y prend. Peu importe que, de l'aveu même de son parrain, qui a reconnu qu'il faudrait y apporter bien d'autres amendements, le projet de loi ne soit absolument pas au point.

Peu importe au gouvernement que le projet de loi soit dans une large mesure un mystère. Ce qu'il veut, c'est le faire adopter coûte que coûte, et laisser ensuite le contribuable se débrouiller. C'est là une manière d'agir plutôt anormale, mais lorsqu'on veut faire ses preuves du point de vue politique, comme c'est, de toute évidence, l'intention du gouvernement, ce genre de considération passe au second plan. Ce qui se produit à la Chambre actuellement, le procédé auquel on a recours, et le projet de loi qui va finalement sortir de tout cela, sont autant de choses qui représentent une défaite non pour l'opposition, mais pour les Canadiens—et les Canadiens s'en souviendront.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Le ministre déclare que le projet de loi ne peut être scindé aux fins d'adoption, ce qui serait de nature à créer de la confusion dans l'esprit de ceux qui sont responsables de la mise en vigueur de la loi de l'impôt. Je l'admets, monsieur l'Orateur; je reconnais également que cela pourrait inquiéter le contribuable. Mais que dire de la confusion que ce bill dans son ensemble créera au sein de la population canadienne? Que dire de la confusion et de l'incertitude déjà engendrées par le gouvernement? Je ne veux pas indûment alourdir le fardeau du fonctionnaire, mais entre cette option et celle d'abrutir le public d'un projet de loi aussi confus, aussi complexe que l'est le bill actuel, c'est d'un cœur léger que je ferai mon choix.

[L'hon. M. Stanfield.]

Au début de cette année, le ministre des Finances (M. Benson) déclarait et je cite: «Adviene que pourra, la réforme fiscale entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1972».

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Quand a-t-il dit cela?

**L'hon. M. Stanfield:** Je cite le ministre des Finances.

**M. Mahoney:** Une manchette du *Financial Post*.

**Une voix:** Colin Brown en est l'auteur.

**L'hon. M. Stanfield:** Ne vous excitez pas, messieurs. Le ministre n'a fait que prédire à la lettre ce que les députés d'en face en arriveraient à faire, soit l'adopter quelles que soient les conséquences. Le ministre s'est reporté à certains des propos que j'ai tenus plus tôt dans l'année quant à la nécessité de dissiper l'incertitude pour relancer l'économie dans un climat de confiance, et c'était bien vrai, monsieur l'Orateur. On avait certainement besoin de faire renaitre la confiance.

Si le député d'en face veut prendre la parole, je la lui laisserai dans quelque minutes.

**Une voix:** Il l'a perdu.

**M. Osler:** Donnez-nous la source.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, il est essentiel de dissiper toute équivoque relativement à l'économie. Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais c'est pousser les choses un peu trop loin que de prétendre que le ministre des Finances a dissipé toute équivoque en présentant un projet de loi que bien peu de Canadiens comprennent, et que je n'ai pas le droit de me plaindre de cette incertitude du fait que le ministre veut à toute force que le bill entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**M. Osler:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** Le député de Winnipeg-Sud-Centre invoque le Règlement.

**M. Osler:** Monsieur l'Orateur, du fait qu'une citation est reprise à maintes fois, il me semble que la Chambre a le droit d'en connaître la source.

**M. Perrault:** Vous devrez la retirer si vous n'en citez pas la source.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

**Une voix:** Tout simplement parce que votre chef est à la Chambre et que vous voulez de l'avancement...

**L'hon. M. Stanfield:** Dans son discours de vendredi dernier, le ministre a insisté sur le fait que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont convenu que le projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas aussi médiocre que la version initiale du Livre blanc sur la réforme fiscale. C'est vrai, mais c'est fort peu flatteur pour le bill. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont certes applaudi lorsque le gouvernement a fait marche arrière au sujet du Livre blanc, mais je dois ajouter que les députés d'en face et nous-mêmes ne pensions pas qu'on substituerait cette mesure au Livre blanc. Il ne faut pas oublier qu'apparemment ceux qui ont rédigé le Livre blanc ont participé à l'élaboration du projet de loi. Étant donné leurs idées exposées dans le Livre blanc, je ne les blâme pas person-